



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 22/09/2026

ID : 038-213804552-20260918-DEL2026_062-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-062

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 22
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence d'Angélique CONTAMIN, Première adjointe
au maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2026

Présents : Mmes et Mrs : Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Amandine CLAISSE, Catherine LINAGE, Fabien TINET, Marie-Laure GONCALVES, Elodie DUGUE, Camille FLACHER, Clément RAVET, Romain BIZET, Rachel BASSET, Stefano BURBUI, Laurent BUYAT, Alexandre COPIN, Jean-Claude CRYONNET, Brigitte GARANDET, Marion GIRARD-MARGERIDON, Audrey JUPPET, Audrey MEKIDECHE, Maxence MICOLLET, Ivan RIVAT, Yannick JAFFRES

Absents excusés : Fabien DURAND (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Christophe DENIS (pouvoir à Claude DIMIER), Célia CASTELLI (pouvoir à Yannick JAFFRES), Anthony CORRAL (pouvoir à Romain BIZET), Isabelle GRIVEAU (pouvoir à Amandine CLAISSE)

Secrétaire de séance : Claude DIMIER

DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN AUX COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CAPI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

La rapporteure expose :

L'article L2121 -22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité, pour le conseil communautaire, de former « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. »

Ces commissions ont vocation à être des lieux de réflexions, d'informations sur les politiques publiques menées par la CAPI.

Elles sont constituées pour une durée qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer. Elles peuvent ainsi être temporaires, pour la réalisation d'une mission spécifique, ou permanentes, c'est-à-dire constituées pour la durée du mandat.

Elles sont composées de conseillers communautaires et/ou de conseillers municipaux des communes membres selon des règles à déterminer par le conseil communautaire. Par ailleurs, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

Les commissions sont convoquées par le président de la communauté d'agglomération, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Enfin la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit qu'en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle.]

- Chaque conseil municipal désignera en son sein 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour chaque commission dans laquelle il souhaite que la commune soit représentée.
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant désignés parmi les conseillers communautaires constitués en groupe.

Par ailleurs chaque vice-président, conseiller communautaire délégué, et maire des communes membres est membre de droit de toutes les commissions.

Madame la Première Adjointe propose de désigner les représentants suivants aux commissions communautaires :

Commissions communautaires 2026 Commune de Saint-Savin			
	Commissions	Titulaire	Suppléant
1	Stratégie territoriale d'aménagement, développement économique, tourisme, agriculture et mobilités	Angélique CONTAMIN	Birgitte GARANDET
2	Voirie, espaces publics et éclairages publics	Romain BIZET	Claude DIMIER
3	Immobilier (bâtiments, énergie et usages)	Claude DIMIER	Jean-Claude CRYONNET
4	Habitat, politique de la ville, emploi, insertion et santé	Camille FLACHER	Christophe DENIS
5	Cycle de l'eau (eau et assainissement)	Clement RAVET	Yannick JAFFRES
6	Cadre de vie : environnement, espaces naturels, grands cycles de l'eau, déchets, transition énergétique, lutte contre les pollutions	Ivan RIVAT	Laurent BUYAT
7	Stratégie financière et patrimoniale, mutualisation, affaires juridiques	Alexandre COPIN	Marie-Laure GONCALVES
8	Petite enfance	Amandine CLAISSE	Audrey JUPPET
9	Culture	Catherine LINAGE	Elodie DUGUE
10	Equipements sportifs	Fabien TINET	Rachel BASSET
11	Stratégie numérique, usages et relations aux usagers	Stefano BURBUI	Isabelle GRIVEAU
12	Gestion des risques, sécurité (lien avec la cellule de crise)	Anthony CORRAL	Maxence MICOLLET

OUI l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

DE PROCEDER à la désignation des membres des 12 commissions permanentes chargées d'examiner les thématiques suivantes :

Commissions communautaires 2026 Commune de Saint-Savin			
	Commissions	Titulaire	Suppléant
1	Stratégie territoriale d'aménagement, développement économique, tourisme, agriculture et mobilités	Angélique CONTAMIN	Birgitte GARANDET
2	Voirie, espaces publics et éclairages publics	Romain BIZET	Claude DIMIER
3	Immobilier (bâtiments, énergie et usages)	Claude DIMIER	Jean-Claude CRYONNET
4	Habitat, politique de la ville, emploi, insertion et santé	Camille FLACHER	Christophe DENIS
5	Cycle de l'eau (eau et assainissement)	Clement RAVET	Yannick JAFFRES
6	Cadre de vie : environnement, espaces naturels, grands cycles de l'eau, déchets, transition énergétique, lutte contre les pollutions	Ivan RIVAT	Laurent BUYAT
7	Stratégie financière et patrimoniale, mutualisation, affaires juridiques	Alexandre COPIN	Marie-Laure GONCALVES
8	Petite enfance	Amandine CLAISSE	Audrey JUPPET
9	Culture	Catherine LINAGE	Elodie DUGUE
10	Equipements sportifs	Fabien TINET	Rachel BASSET
11	Stratégie numérique, usages et relations aux usagers	Stefano BURBUI	Isabelle GRIVEAU
12	Gestion des risques, sécurité (lien avec la cellule de crise)	Anthony CORRAL	Maxence MICOLLET

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 septembre 2026

Pour copie conforme.

Le Maire,

 Fabien DURAND

